

LYCEES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

ZONE EPSUD : EPINAL SUD.....	2
ZONE EPNOR : EPINAL NORD	3
ZONE EPCEN : EPINAL CENTRE	4
ZONE EPMIR : EPINAL MIRECOURT.....	5
ZONE BRURAM : BRUYERES - RAMBERVILLERS.....	6
ZONE STDIE : SAINT DIE DES VOSGES.....	7
ZONE GERAR : GERARDMER.....	8
ZONE GEREM : GERARDMER - REMIREMONT.....	9
ZONE REMIR : REMIREMONT.....	10
ZONE MIREC : MIRECOURT.....	11
ZONE MIRNEU : MIRECOURT - NEUFCHATEAU.....	12
ZONE NEUF : NEUFCHATEAU.....	13
ZONE NEPMI : NEUFCHATEAU - EPINAL - MIRECOURT.....	14
ZONE MIXTE : MIRECOURT - VEZELISE.....	15
ASSOUPPLISSEMENT AUX REGLES DE PROXIMITE ENTRE LES VOSGES ET LA MEURTHE ET MOSELLE.....	16

Vous habitez dans la ZONE EPINAL SUD

COLLEGES DE :

LA VÔGE-LES-BAINS : ensemble des communes du secteur

XERTIGNY : ensemble des communes du secteur

ELOYES : communes : ARCHES, ARCHETTES

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLEE EPINAL

ou

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée et Lycée Pierre Mendès France)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :

Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :

Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE EPINAL NORD

COLLEGES DE :

CHARMES : ensemble des communes du secteur

CHATEL SUR MOSELLE : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL

ou

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

***Vous formulerez un vœu pour **chacun de vos 2 lycées de secteur**, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.***

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Louis Lapicque et Lycée Pierre Mendès France)

<u>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</u>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

<u>Enseignements optionnels :</u>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur

Vous habitez dans la ZONE EPINAL CENTRE

COLLEGES DE :

EPINAL : Clemenceau : ensemble des communes du secteur

EPINAL : Jules Ferry : ensemble des communes du secteur

EPINAL : Saint Exupéry

GOLBEY : ensemble des communes du secteur

THAON-LES-VOSGES : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLEE EPINAL

LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 3 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 3 vœux pour vos 3 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Louis Lapicque et Lycée Pierre Mendès France)

<u>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</u>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

<u>Enseignements optionnels :</u>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux. Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE EPINAL MIRECOURT

COLLEGES DE :

COLLEGE DE DOMPAIRE : communes de Bocquegney, Bouxières aux Bois, Damas et Bettégney, Dommartin aux Bois, Girancourt, Gorhey, Hennecourt

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLEE EPINAL

LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 4 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 3 vœux pour vos 3 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Louis Lapicque et Lycée Pierre Mendès France)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{des} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE BRUYERES - RAMBERVILLERS

COLLEGES DE :

BRUYÈRES : ensemble des communes du secteur

CORCIEUX : communes : BIFFONTAINE, CORCIEUX, LA CHAPELLE-DT-BRUYERES, LA HOUSIERE, LES POULIERES, VIENVILLE

RAMBERVILLERS : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE J. LURÇAT BRUYERES

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Jean Lurçat)

<u>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</u>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{des} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

<u>Enseignements optionnels :</u>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE SAINT DIE DES VOSGES

COLLEGES DE :

FRAIZE : ensemble des communes du secteur

PROVENCHERES SUR FAVE : ensemble des communes du secteur

RAON L'ETAPE : ensemble des communes du secteur

SAINT DIE DES VOSGES : Jules Ferry : ensemble des communes du secteur

SAINT DIE DES VOSGES : Souhait : ensemble des communes du secteur

SAINT DIE DES VOSGES : Vautrin Lud : ensemble des communes du secteur

SENONES : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE JULES FERRY SAINT DIE DES VOSGES

ou

LYCEE GEORGES BAUMONT SAINT DIE DES VOSGES

**Vous formulerez un vœu pour chacun de vos 2 lycées de secteur, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jules Ferry et Lycée Georges Baumont)

<u>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</u>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

<u>Enseignements optionnels :</u>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE GERARDMER

COLLEGES DE :

GERARDMER : ensemble des communes du secteur

CORCIEUX : communes : LES ARRENTES DE CORCIEUX, GERBEPAL, BARBEY SEROUX

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE LA HAIE GRISELLE GERARDMER

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée La Haie Grissele)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE GERARDMER - REMIREMONT

COLLEGES DE :

VAGNEY : communes : ROCHESSON, SAPOIS

LE THOLY : ensemble des communes du secteur

CORNIMONT : commune de LA BRESSE

AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE LA HAIE GRISELLE GERARDMER ou LYCEE ANDRE MALRAUX REMIREMONT

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée La Haie Griselle et Lycée André Malraux)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE REMIREMONT

COLLEGES DE :

CORNIMONT : communes de CORNIMONT, SAULXURES SUR MOSELOTTE, VENTRON

REMIREMONT : Charlet : ensemble des communes du secteur

REMIREMONT : Poncelet : ensemble des communes du secteur

RUPT SUR MOSELLE : ensemble des communes du secteur

LE THILLOT : ensemble des communes du secteur

VAGNEY : communes : BASSE-SUR-LE-RUPT, LE SYNDICAT (sauf JULIENRUPT), GERBAMONT, VAGNEY, THIEFOSSE

ELOYES : communes : ELOYES, JARMENIL, POUXEUX

VAL D'AJOL – PLOMBIERES LES BAINS : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE MALRAUX REMIREMONT

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée André Malraux)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE MIRECOURT

COLLEGES DE :

MIRECOURT : ensemble des communes du secteur

VITTEL : ensemble des communes du secteur

DOMPAIRE : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume)

<u>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</u>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 nd e Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 nd e STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 nd es Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 nd e section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

<u>Enseignements optionnels :</u>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE MIRECOURT - NEUFCHATEAU

COLLEGE DE :

CONTREXEVILLE : *ensemble des communes du secteur*

**AFFECTATION PRIORITAIRE
LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT**

**ou
LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU**

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Pierre et Marie Curie)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 nd e Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 nd e STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 nd es Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 nd e section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE NEUFCHATEAU

COLLEGES DE :

CHATENOIS : ensemble des communes du secteur

LAMARCHE : ensemble des communes du secteur

LIFFOL LE GRAND : ensemble des communes du secteur

NEUFCHATEAU : ensemble des communes du secteur

HAUTE MARNE (dont les élèves sont scolarisés dans un collège vosgien) : communes : AILLANVILLE, LIFFOL-LE-PETIT, LAFAUCHE, PREZ-SOUS-LAFAUCHE, ORQUEVAUX

AFFECTATION PRIORITAIRE LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Pierre et Marie Curie)

<u>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</u>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

<u>Enseignements optionnels :</u>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE NEUFCHATEAU - EPINAL - MIRECOURT

COLLEGE DE :

MONTHUREUX SUR SAONE – DARNEY : *ensemble des communes du secteur*

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLEE EPINAL

LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 3 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 3 vœux pour vos 3 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.
Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Pierre et Marie Curie)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

**Vous habitez en Meurthe et Moselle
dans la zone mixte MIRECOURT – VEZELISE**

COLLEGES DE :

MIRECOURT : communes : Aboncourt, Beuvezin, Bouzanville, Courcelles et Diarville

VEZELISE : communes traversées par les D904 ou D9 ou se situant au Sud de ces deux voies de circulation Fraignes en Saintois, Housséville

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

ou, en cas d'absence de place au lycée de Mirecourt

LYCEE JACQUES CALLOT VANDOEUVRE LES NANCY

C'est pourquoi vous formulerez un vœu *pour chacun des 2 lycées de secteur.*

L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Jacques Callot)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole de Pixérécourt MALZEVILLE
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur

Annexe 2

ASSOUPLISSEMENT AUX REGLES DE PROXIMITE ENTRE LES VOSGES ET LA MEURTHE ET MOSELLE

SORTIE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE (54) vers DÉPARTEMENT DES VOSGES (88) sans demande d'assouplissement à la carte scolaire				
District ou BEF d'origine	Communes concernées	District ou BEF d'accueil	Établissements concernés	Enseignements concernés
1/ Uniquement pour spécialités non présentes dans le BEF de LUNEVILLE, présentes à proximité en 88				
LUNÉVILLE	Baccarat, Bertrichamp Deneuvre, Lachapelle Thierville	SAINT DIÉ	LP Raon l'Étape LPO St-Dié Baumont LP St-Dié Augustin pour le CAPATMFC	Toutes spécialités professionnelles non présentes dans le BEF de LUNEVILLE
2/ Uniquement pour les communes au sud de VÉZELISE, à proximité du 88				
NANCY	Zone-sud Vézélise (1)	NEUFCHÂTEAU	Lycée Mirecourt	2 ^{nde} GT
SORTIE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (88) vers DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE (54) sans demande d'assouplissement à la carte scolaire				
District ou BEF d'origine	Communes concernées	District ou BEF d'accueil	Établissements concernés	Enseignements concernés
1/ Spécialités présentes dans le 88 mais à plus grande proximité dans le 54				
SAINT-DIÉ	Communes limitrophes au 54 (secteur de RAON L'ETAPE)	LUNÉVILLE	LGT et LP du BEF de Lunéville	2 ^{nde} GT Faire au moins 1 vœu "secteur" et toutes spécialités professionnelles non proposées par le LP RAON L'ETAPE
		NANCY	LP Dombasle	Toutes spécialités professionnelles non proposées par le LP RAON L'ETAPE
2/ Uniquement pour spécialités non présentes dans le district de Neufchâteau et présentes à plus grande proximité dans le 54				
NEUFCHÂTEAU	Toutes communes du district de Neufchâteau pour lesquelles le réseau des transports en commun permet d'accéder aux LP de Toul et de Nancy et non aux autres LP vosgiens	TOUL NANCY (si les enseignements n'existent pas à Toul)	Affectation en priorité sur le district de Toul (LP régional du Toulois) Affectation sur le bassin de Nancy si les enseignements demandés n'existent pas sur le district de Toul.	Toutes spécialités professionnelles non présentes dans le district de NEUFCHATEAU

(1) Zone-Sud Vézélise : communes de Bralleville, Chaouilley, Damarie Eulmont, Etreval, Férocourt, Forcelles St Gorgon, Forcelles sous Gugney, Germonville, Goviller, Grimonviller, Gugney, Jevoncourt, Lalouef, Ongéville, Praye, Pulney, Quevilloncourt, They sous Vaudémont, Thorey Lyautey, Saint Firmin, Saxon Sion, Tantonville, Vaudémont, Vézélise, Vitrey, Vroncourt, Xironcourt)

ATTENTION

Ces informations essentielles doivent être rappelées à chaque élève et chaque famille concernés.

Une demande de sortie ou d'entrée dans les départements ci-dessous, suite à ces ACCORDS D'ASSOUPLISSEMENT engage la DSDEN concernée à la prise en compte de la candidature sans demande de dérogation.

Cependant, en aucun cas, ces accords ne présagent de l'affectation définitive sur les vœux formulés ; celle-ci dépendra du volume des places, des classements PAM Notés entre candidats, des règles de proximité

